

DÉLIBÉRATION n° CA-11-07-2022-02 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 juillet 2022



Intégration de la bibliothèque du centre de doctorat
au Service commun de documentation

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-6-1, L. 841-5, D. 841-2 et s. ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° 1_CF-16-06-22 adoptée par le Conseil de la Faculté de Droit et Sciences sociales en date du 16 juin 2022 portant avis favorable à l'unanimité à la convention d'intégration de la bibliothèque du Centre de doctorat au Service commun de documentation ;
- Vu la délibération du Conseil documentaire de l'université de Poitiers en date du 28 juin 2022 portant avis favorable à l'unanimité à l'intégration de la bibliothèque du Centre de doctorat au Service commun de documentation ;
- Vu le relevé de conclusions du Comité technique d'établissement en date du 1^{er} juillet 2022 portant avis favorable à la majorité à l'intégration de la bibliothèque du Centre de doctorat au Service commun de documentation ;
- Vu les documents adressés au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

L'intégration de la bibliothèque du Centre de doctorat au Service commun de documentation est approuvée, conformément aux pièces-jointes.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 11 juillet 2022
La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL

UNIVERSITE DE POITIERS

19. JUL 2022

Direction des affaires juridiques

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Le Conseil de Faculté de Droit et Sciences sociales

Séance du 16 juin 2022
Délibération n°1_CF-16-06-22

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les statuts de L'université de Poitiers ;
- Vu les statuts de la Faculté de Droit et Sciences sociales ;
- Vu le document adressé aux membres du Conseil de Faculté ;
- Vu la proposition présentée lors de la séance du Conseil de Faculté.

Après avoir délibéré

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

La convention d'intégration de la Bibliothèque du Centre de Doctorat au Service Commun de Documentation

Article 2 : Décompte des voix :

La présente convention est adoptée à l'unanimité des voix.

Poitiers, le 16 juin 2022,

Le Doyen de la Faculté de
Droit et Sciences sociales

Didier VEILLON





Service Commun de la Documentation
Bibliothèques Universitaires

Administration générale

DELIBERATION DU CONSEIL DOCUMENTAIRE DE L'UNIVERSITE DE POITIERS

SEANCE DU 28 juin 2022

**Vu le Code de l'éducation
Vu les statuts de l'université de Poitiers
Vu les statuts du service commun de la documentation**

Après avoir délibéré

L'intégration de la Bibliothèque du Centre de doctorat au SCD est approuvée à l'unanimité.

Fait à Poitiers,
Le 29 juin 2022

La Directrice du SCD

Myriam MARCIL

Université de Poitiers

Service Commun de la Documentation • 6 rue Jean Carbonnier TSA 91101 • 86073 POITIERS Cedex 09
Tél. : 33 (0)5 49 45 33 11 • Fax : 33 (0)5 49 45 33 56 • www.univ-poitiers.fr • www.scd.univ-poitiers.fr

DEMANDE D'EVOLUTION ORGANISATIONNELLE

SCD
CT du 01/07



“Des savoirs & des talents”

- **Intégration de la Bibliothèque du Centre de doctorat au SCD**
dans le cadre de la politique menée par l'établissement
d'intégration des bibliothèques associées (non gérées par le
SCD) au SCD
- Bibliothèque de recherche en droit précédemment gérée par
l'UFR Droit et sciences sociales

Organisation du travail

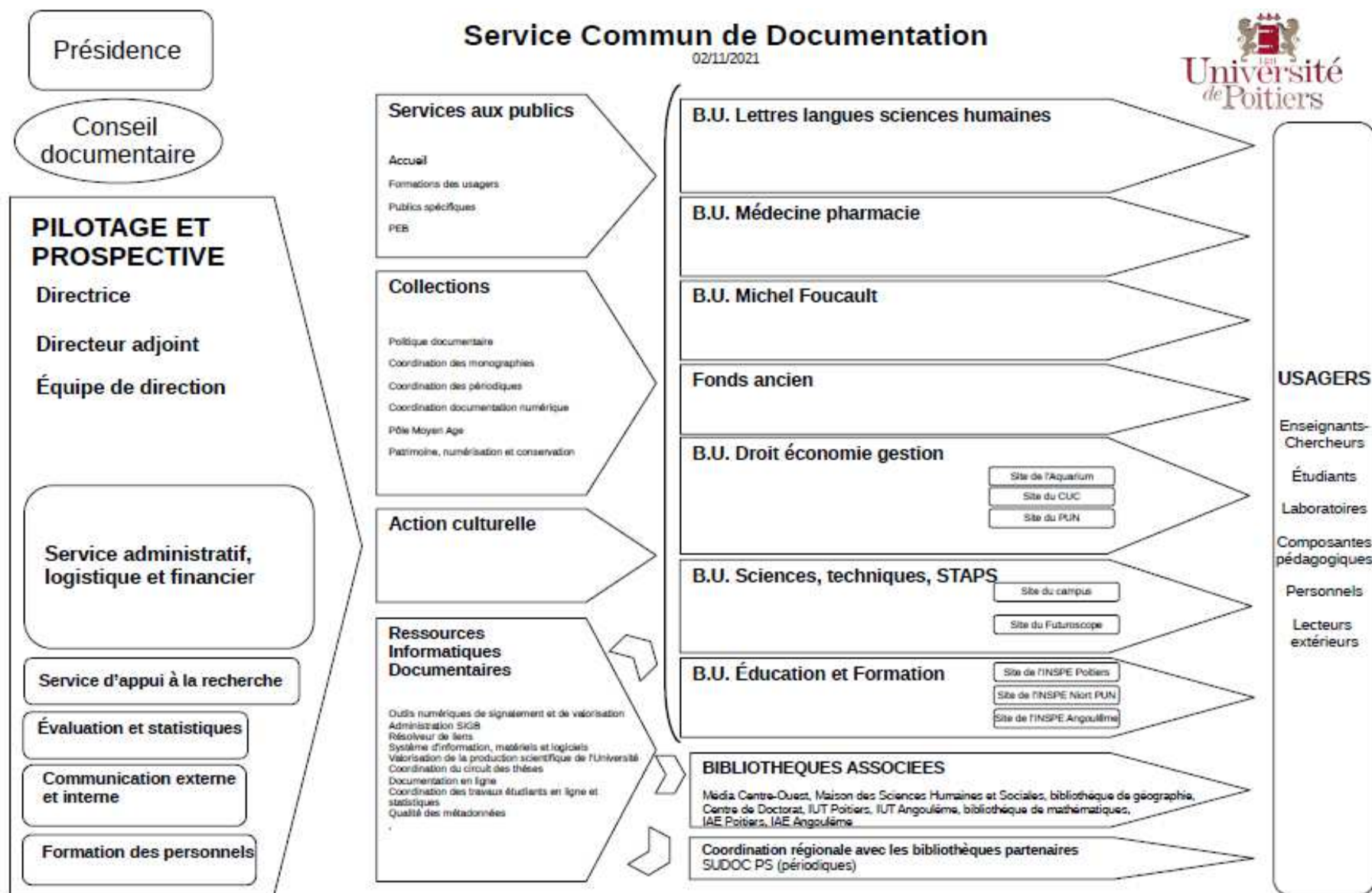
- 3 agents sur les 4 concernés changent de fiche de poste
- un accompagnement et des formations sont prévus pour les nouvelles compétences attendues
- mobilité : 2 agents restent affectés à la BUCD. 2 agents sont affectés sur le campus de Poitiers
- rattachement hiérarchique : les 2 agents affectés à la BUCD rejoignent la Section Droit Economie Gestion. 1 agent rejoint le Service d'appui à la recherche. 1 agent rejoint la Mission action culturelle et valorisation

Conditions de travail

Les agents concernés adoptent les règles votées par le CTE en ce qui concerne les horaires et congés des agents du SCD :

- travail le samedi
- une ouverture et une fermeture par semaine
- accueil du public y compris pendant les pauses pédagogiques
- 2 scenario horaires : 37h30 et 36h20

Organigramme de départ



Organigramme cible

Service Commun de Documentation

01/09/22



Présidence

Conseil
documentaire

PILOTAGE ET PROSPECTIVE

Directrice

Directeur adjoint

Équipe de direction

Service administratif,
logistique et financier

Service d'appui à la recherche
+ 1 agent

Évaluation et statistiques

Communication externe
et interne

Formation des personnels

Services aux publics

Accueil

Formations des usagers

Publics spécifiques

PEB

Collections

Politique documentaire

Coordination des monographies

Coordination des périodiques

Coordination documentation numérique

Pôle Moyen Age

Patrimoine, numérisation et conservation

Action culturelle

+ 1 agent

Ressources Informatiques Documentaires

Outils numériques de signalement et de valorisation
Administration SIGB
Résolveur de liens
Système d'information, matériels et logiciels
Valorisation de la production scientifique de l'Université
Coordination du circuit des thèses
Documentation en ligne
Coordination des travaux étudiants en ligne et
statistiques
Qualité des métadonnées

B.U. Lettres langues sciences humaines

B.U. Médecine pharmacie

B.U. Michel Foucault

Fonds ancien

B.U. Droit économie gestion

Site de l'Aquarium

Site du CUC

Site du PUN

BUCD

B.U. Sciences, techniques, STAPS

Site du campus

Site du Futuroscope

B.U. Éducation et Formation

Site de l'INSPE Poitiers

Site de l'INSPE Niort PUN

Site de l'INSPE Angoulême

BIBLIOTHEQUES ASSOCIEES

Média Centre-Ouest, Maison des Sciences Humaines et Sociales, bibliothèque de géographie,
Centre de Doctorat, IUT Poitiers, IUT Angoulême, bibliothèque de mathématiques,
IAE Poitiers, IAE Angoulême

Coordination régionale avec les bibliothèques partenaires
SUDOC PS (périodiques)

USAGERS

Enseignants-
Chercheurs

Étudiants

Laboratoires

Composantes
pédagogiques

Personnels

Lecteurs
extérieurs

25 août 2021 : réunion avec l'ensemble des agents concernés

4 novembre 2021 : réunion avec l'ensemble des labos concernés

Avril 2022 : rencontres individuelles avec chacun des agents puis transmission des nouvelles fiches de poste envisagées.
Proposition d'un deuxième entretien individuel.

9 mai 2022 : réunion avec l'ensemble des agents concernés

18 mai 2022 : réunion avec l'ensemble des labos concernés

Présidence

Conseil
documentaire

PILOTAGE ET PROSPECTIVE

Directrice

Directeur adjoint

Équipe de direction

Service administratif,
logistique et financier

Service d'appui à la recherche

Évaluation et statistiques

Communication externe
et interne

Formation des personnels

Service Commun de Documentation

02/11/2021



Services aux publics

Accueil
Formations des usagers
Publics spécifiques
PEB

Collections

Politique documentaire
Coordination des monographies
Coordination des périodiques
Coordination documentation numérique
Pôle Moyen Age
Patrimoine, numérisation et conservation

Action culturelle

Ressources Informatiques Documentaires

Outils numériques de signalement et de valorisation
Administration SIGB
Résolveur de liens
Système d'information, matériels et logiciels
Valorisation de la production scientifique de l'Université
Coordination du circuit des thèses
Documentation en ligne
Coordination des travaux étudiants en ligne et statistiques
Qualité des métadonnées

B.U. Lettres langues sciences humaines

B.U. Médecine pharmacie

B.U. Michel Foucault

Fonds ancien

B.U. Droit économie gestion

Site de l'Aquarium

Site du CUC

Site du PUN

B.U. Sciences, techniques, STAPS

Site du campus

Site du Futuroscope

B.U. Éducation et Formation

Site de l'INSPE Poitiers

Site de l'INSPE Niort PUN

Site de l'INSPE Angoulême

BIBLIOTHEQUES ASSOCIEES

Média Centre-Ouest, Maison des Sciences Humaines et Sociales, bibliothèque de géographie, Centre de Doctorat, IUT Poitiers, IUT Angoulême, bibliothèque de mathématiques, IAE Poitiers, IAE Angoulême

Coordination régionale avec les bibliothèques partenaires
SUDOC PS (périodiques)

USAGERS

Enseignants-
Chercheurs

Étudiants

Laboratoires

Composantes
pédagogiques

Personnels

Lecteurs
extérieurs

Présidence

Conseil
documentaire

PILOTAGE ET PROSPECTIVE

Directrice

Directeur adjoint

Équipe de direction

Service administratif,
logistique et financier

Service d'appui à la recherche
+ 1 agent

Évaluation et statistiques

Communication externe
et interne

Formation des personnels

Service Commun de Documentation

01/09/22



Services aux publics

Accueil
Formations des usagers
Publics spécifiques
PEB

Collections

Politique documentaire
Coordination des monographies
Coordination des périodiques
Coordination documentation numérique
Pôle Moyen Age
Patrimoine, numérisation et conservation

Action culturelle + 1 agent

Ressources Informatiques Documentaires

Outils numériques de signalement et de valorisation
Administration SIGB
Résolveur de liens
Système d'information, matériels et logiciels
Valorisation de la production scientifique de l'Université
Coordination du circuit des thèses
Documentation en ligne
Coordination des travaux étudiants en ligne et statistiques
Qualité des métadonnées

B.U. Lettres langues sciences humaines

B.U. Médecine pharmacie

B.U. Michel Foucault

Fonds ancien

B.U. Droit économie gestion

Site de l'Aquarium

Site du CUC

Site du PUN

BUCD

B.U. Sciences, techniques, STAPS

Site du campus

Site du Futuroscope

B.U. Éducation et Formation

Site de l'INSPE Poitiers

Site de l'INSPE Niort PUN

Site de l'INSPE Angoulême

BIBLIOTHEQUES ASSOCIEES

Média Centre-Ouest, Maison des Sciences Humaines et Sociales, bibliothèque de géographie, Centre de Doctorat, IUT Poitiers, IUT Angoulême, bibliothèque de mathématiques, IAE Poitiers, IAE Angoulême

Coordination régionale avec les bibliothèques partenaires
SUDOC PS (périodiques)

USAGERS

Enseignants-
Chercheurs

Étudiants

Laboratoires

Composantes
pédagogiques

Personnels

Lecteurs
extérieurs

DEMANDE D'EVOLUTION ORGANISATIONNELLE

A compter de la rentrée 2021, les demandes d'évolution organisationnelle doivent être formulées à l'aide de ce document. Elles peuvent être présentées à tout moment.

Le document doit être complété et transmis par mail à sirh@univ-poitiers.fr, accompagné obligatoirement de l'organigramme détaillé de la situation actuelle et de la situation souhaitée.

Le pôle SIRH et le pôle GPRH complèteront avec des éléments issus des applications SIHAM et GPRH, puis transmettront à la Direction Générale des Services pour analyse. Selon l'analyse de la DGS, la demande devra être présentée en Comité Technique par le responsable de la composante ou du service, afin que le CT donne son avis. La mise en œuvre dans le système d'information sera réalisée au 1^{er} septembre de la rentrée suivante par le pôle SIRH.

1- Identification de la demande

Composante ou service : SCD

Suivi par (Nom et prénom) : Myriam MARCIL

2- Précisez le type de changement :

- ☒ Intégration d'une structure
- ☐ Création d'une nouvelle structure
- ☐ Fusion de structures
- ☐ Fractionnement d'une structure
- ☐ Suppression de structure
- ☐ Changement de la hiérarchie des structures

3- Date et durée du changement

- ☐ Changement permanent à compter du 01/09/2022
- ☐ Changement temporaire du _____ au _____

Si temporaire, expliquez les éléments susceptibles de motiver un nouveau changement et la temporalité : _____

4- Le changement de structure s'accompagne-t-il d'un changement de nom ?

☒ Oui

☐ Non

Si **OUI**, précisez les noms actuels et noms souhaités : Bibliothèque du centre de doctorat / Bibliothèque universitaire du Centre de doctorat (BUCD)

5- Précisez le nom du responsable de la structure demandée

Par défaut, le responsable d'une structure est le N+1 des agents de cette structure. Il valide leurs congés et EPI.

Sophie Dagonat, elle-même placée sous l'autorité de Marc Bruchet

6- Raisons du changement :

Indiquez les raisons (managériales et/ou opérationnelles) qui vous conduisent à envisager le changement précédemment décrit.

Intégration de la Bibliothèque du Centre de doctorat au SCD dans le cadre de la politique menée par l'établissement d'intégration des bibliothèques associées (non gérées par le SCD) au SCD

Bibliothèque de recherche en droit précédemment gérée par l'UFR Droit et sciences sociales

7- Etude des impacts structurels

Quels sont les impacts (managériaux et/ou sur les objectifs des services) attendus suite à ce changement organisationnel ? Les fiches de postes des agents seront-elles modifiées concomitamment au changement d'organigramme ? Si oui décrire les modifications envisagées.

Organisation du travail :

3 agents sur les 4 concernés changent de fiche de poste.

Un accompagnement et des formations sont prévus pour les nouvelles compétences attendues.

Mobilité : 2 agents restent affectés à la BUCD. 2 agents sont affectés sur le campus de Poitiers.

Rattachement hiérarchique : les 2 agents affectés à la BUCD rejoignent la Section Droit Economie Gestion. 1 agent rejoint le Service d'appui à la recherche. 1 agent rejoint la Mission action culturelle et valorisation.

Conditions de travail :

Les agents concernés adoptent les règles votées par le CTE en ce qui concerne les horaires et congés des agents du SCD

Travail le samedi, une ouverture et une fermeture par semaine, accueil du public y compris pendant les pauses pédagogiques, 2 scenario horaires : 37h30 et 36h20.

8- Etude des impacts sur les agents

Etablissez la liste des personnels rattachés aux structures concernées par le changement, spécifiez le rattachement envisagé et leur responsable. Précisez si le changement de structure s'accompagne d'un changement de poste-type ou de nouvelles missions dans la fiche de poste actuelle

4 agents concernés :

Sophie Dagonat devient la responsable de la BUCD (décalage grade-fonction sur un emploi d'ASI). Elle encadre hiérarchiquement Romain Voisin.

Sophie Dagonat est placée sous l'autorité hiérarchique du responsable de la Section Droit Economie Gestion du SCD : Marc Bruchet

Rémi Lérignier rejoint le Service d'appui à la recherche du SCD sous l'autorité hiérarchique de Nicolas Pinet

Bruno François rejoint la mission Action culturelle sous l'autorité hiérarchique de Anne-Sophie Traineau-Durozoy

9- Accompagnement au changement

Décrivez l'accompagnement que vous mettez en place : réunions d'information/ communication/ accompagnement des personnels /

25 août 2021 : réunion avec l'ensemble des agents concernés

4 novembre 2021 : réunion avec l'ensemble des labos concernés

Avril 2022 : rencontres individuelles avec chacun des agents puis transmission des nouvelles fiches de poste envisagées. Proposition d'un deuxième entretien individuel.

9 mai 2022 : réunion avec l'ensemble des agents concernés

18 mai 2022 : réunion avec l'ensemble des labos concernés

ANALYSE DE LA DEMANDE

Date et Eléments complémentaires DRH (SIRH et GPRH) :

--

Date et avis/ préconisation DGS :

--

Date et avis du Comité technique :

--



**Relevé de conclusions du Comité Technique d'Etablissement
du vendredi 1^{er} juillet 2022**

1- Validation du compte rendu du CTE du 8 avril 2022 (pour délibération)

Vote à main levée – 9 votants

Pour : 9. Unanimité des présents. (SNPTES, UNSA, CGT FERC SUP, SGEN-CFDT, FSU).

Contre : 0

Abstention : 0

2- Validation du compte rendu du CTE du 13 mai 2022 (pour délibération)

Vote à main levée – 9 votants

Pour : 9. Unanimité des présents. (SNPTES, UNSA, CGT FERC SUP, SGEN-CFDT, FSU)

Contre : 0

Abstention : 0

3- Évolutions organisationnelles : I.Médias (pour délibération)

Vote à main levée – 9 votants

Pour : 5 (SNPTES, UNSA, SGEN-CFDT)

Contre : 0

Abstention : 4 (FSU, CGT FERC SUP)

4- Évolutions organisationnelles : SHA (pour délibération)

Vote à main levée – 9 votants

Pour : 9. Unanimité des présents. (SNPTES, UNSA, CGT FERC SUP, SGEN-CFDT, FSU)

Contre : 0

Abstention : 0

5- Évolutions organisationnelles : SCD (pour délibération)

Une personne ne prend pas part au vote.

Vote à main levée – 8 votants

Pour : 5 (CGT FERC SUP, SGEN-CFDT, FSU)

Contre : 0

Abstention : 3 (UNSA, SNPTES)

6- Évolutions organisationnelles : DRInnov (pour délibération)

Vote à main levée – 9 votants

Pour : 9. Unanimité des présents. (SNPTES, UNSA, CGT FERC SUP, SGEN-CFDT, FSU)

Contre : 0

Abstention : 0

7- Évolutions organisationnelles : DGS (pour délibération)

Vote à main levée – 9 votants

Pour : 9. Unanimité des présents. (SNPTES, UNSA, CGT FERC SUP, SGEN-CFDT, FSU)

Contre : 0

Abstention : 0

8- Intégration de la bibliothèque du centre de droit au SCD (pour délibération)

Une personne ne prend pas part au vote.

Vote à main levée – 8 votants

Pour : 4 (SGEN-CFDT, SNPTES, UNSA)

Contre : 2 (CGT FERC SUP)

Abstention : 2 (FSU)

9- Évolution IFSE des ITRF affectés au SCD suite intégration (pour délibération)

Une personne ne prend pas part au vote.

Vote à main levée – 8 votants

Pour : 3 (SGEN-CFDT, UNSA, SNPTES)

Contre : 1 (SNPTES)

Abstention : 4 (CGT FERC SUP, FSU)

10- Évolution IFSE d'un critère pour la BAP E (pour délibération)

Vote à main levée – 9 votants

Pour : 4 (SGEN-CFD, FSU)

Contre : 1 (SNPTES)

Abstention : 4 (CGT FERC SUP, SNPTES, UNSA)

11- Mise à jour de la NBI (pour délibération)

Vote à main levée – 9 votants

Pour : 4 (SNPTES, SGEN-CFDT, UNSA)

Contre : 5 (FSU, CGT FERC SUP, SGEN-CFDT)

Abstention : 0

12- Charte de communication des organisations syndicales (Pour délibération)

Vote à main levée – 9 votants

Pour : 9. Unanimité des présents. (SNPTES, UNSA, CGT FERC SUP, SGEN-CFDT, FSU)

Contre : 0

Abstention : 0

L'avis sera transmis au Conseil d'Administration.